

Objectif 3.1 : Préserver et gérer les espaces naturels

Sensibiliser aux plantes envahissantes et aux techniques de lutte

Priorité d'intervention



Action 21

Enjeux

Les plantes envahissantes (renouée du Japon, impatience de l'Himalaya, verge d'or) se reproduisent spontanément et rapidement lorsqu'elles rencontrent dans leur nouveau biotope des conditions favorables, associées à une absence de prédateurs, de maladies et d'espèces autochtones concurrentes.

Par rapport à la protection de la nature, les espèces exogènes problématiques sont celles qui s'immiscent dans les habitats remarquables, et qui présentent un fort potentiel d'éviction des espèces indigènes. Il s'agit donc bien d'une menace pour la biodiversité et la modification de certains paysages.

Les bords de cours d'eau, de routes et les talus de la CCVK sont les premières zones victimes de cet envahissement.

Communes concernées



Mise en œuvre

Si à l'échelle de la CCVK, ces plantes envahissantes introduites n'ont pas atteint un développement et un stade d'envahissement critique et préoccupant (à l'exception peut-être de la zone de confluence Weiss-Fecht), la connaissance de ce phénomène et sa prise en compte dans la gestion de l'espace rural et périurbain font partie d'une première prise de conscience et de sensibilisation aux effets néfastes de telles espèces végétales.

Plusieurs principes d'actions ou mesures ponctuelles sont à favoriser et à initier dans la CCVK :

- informer le grand public, les associations (pêche, usagers), et l'ensemble des gestionnaires des espaces concernés (agriculteurs, pépiniéristes, horticulteurs, etc.) sur les menaces à long terme pour l'environnement et parfois pour la santé de ces plantes invasives, par des réunions publiques en présence de partenaires techniques compétents, par des encarts de sensibilisation dans le magazine intercommunal et les bulletins communaux à l'instar de la commune d'Orbey, par l'édition à l'échelle de la CCVK d'une petite plaquette de synthèse (4-6 pages) des différents guides existants tout en assurant leur promotion (guide des arbres et arbustes des bords de rivières du Département du Haut-Rhin et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, guide pratique « Fleurs, arbres et arbustes » du PNRBV) ;
- informer et dissuader les particuliers et collectivités dans l'utilisation de plantes envahissantes par le soutien aux bourses d'échange et vente de végétaux locaux (Commande groupée de végétaux de haies initiée en automne 2005 par la CCVK, opération « Troc de graines et de plantes » par une association locale). Il s'agit au niveau de la CCVK de fédérer toutes ces initiatives et de les généraliser à l'ensemble de son territoire ;
- mettre en place un inventaire ou observatoire des stations et des zones les plus touchées par les plantes envahissantes suivantes : Renouée du Japon, Impatience de l'Himalaya, mettre en place une sorte de « veille » écologique afin de suivre la progression de ces espèces ;
- inciter à la mise en place de plans de gestion dans les zones les plus sensibles et notamment les bords des cours d'eau de la CCVK,
- créer des chantiers ciblés de démonstration de destruction et d'arrachage manuels, de fauche, de couverture du sol (nappe géotextile), de régulations indirectes (pacage par moutons) en lien avec les services techniques (DDE, syndicats de rivières, Département), et les associations de protection de la nature compétentes dans les secteurs fortement envahis (confluence Weiss-Fecht notamment).

Echéancier de réalisation

2005	2006	2007	2008	2009	2010
------	------	------	------	------	------

Maîtrise d'ouvrage

CC Vallée de Kaysersberg

Coût prévisionnel

Sensibilisation et animation :

- Poste animateur Gerplan avec les partenaires techniques pour les réunions publiques, conception encarts bulletin et plaquette de synthèse
- Impression plaquettes (500-1000) : 1000 à 2000 €

Interventions et gestion ciblées de sites :

coût variable selon les méthodes de gestion et les choix de chantiers (pour Renouée : 1.50 à 15€/m² la fauche, 2.6€/m² géotextile).

Financements possibles

Département : 50% pour actions sensibilisation/ outils d'information, 80% pour chantiers reconstitution corridors écologiques

Région Alsace : à étudier sur présentation d'un dossier de chantier de démonstration (40% maximum)

Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 40 à 50% pour opération et travaux sur rivières, 50% pour étude (inventaire, plaquette).

Partenaires techniques

- Département
- Syndicats de rivières
- DDE
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- PNRBV

Retours d'expériences

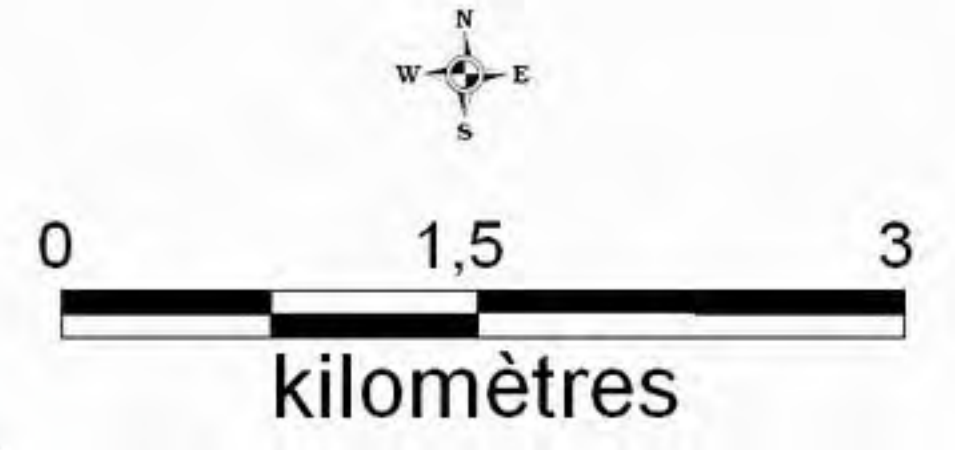
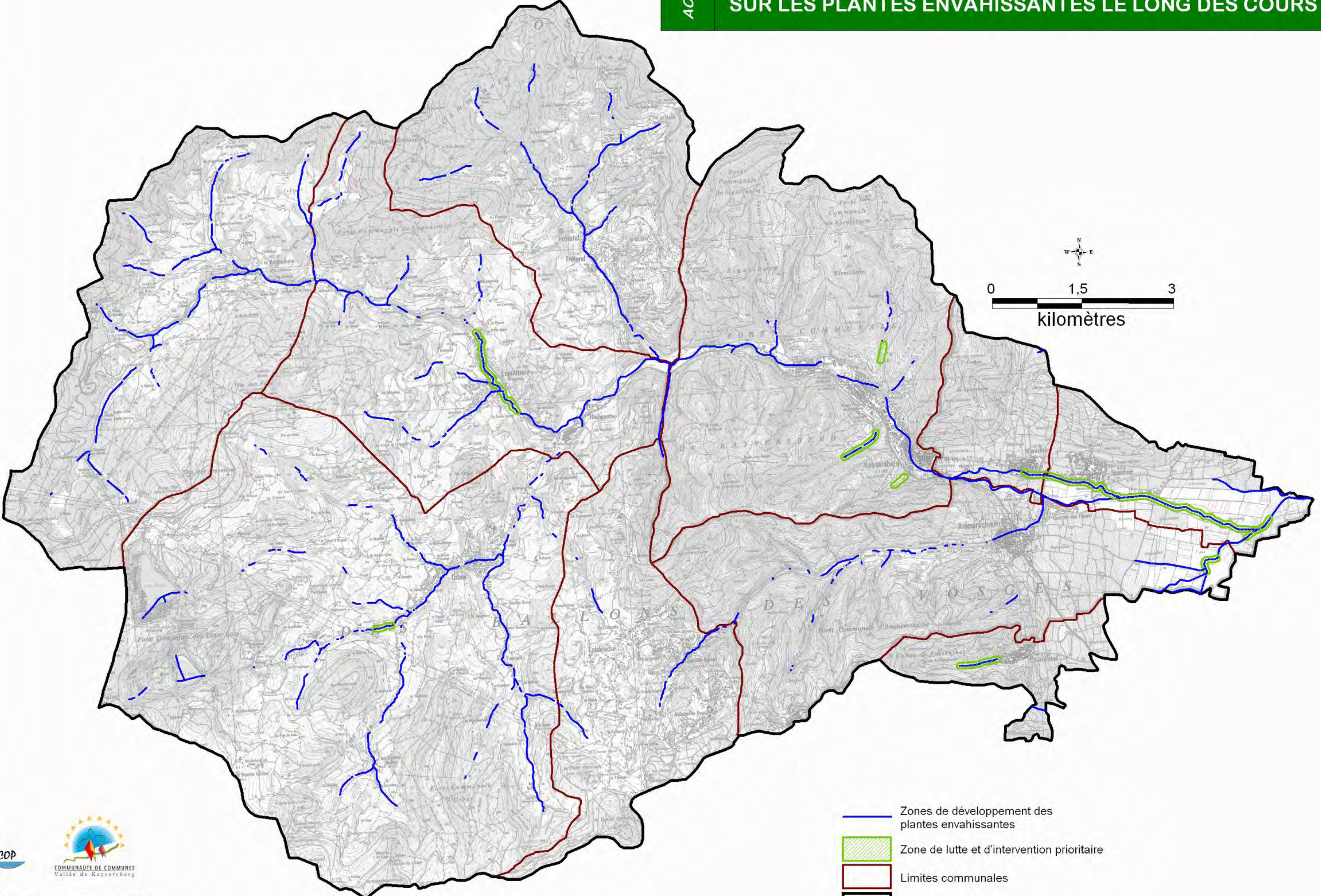
- Espaces Naturels n°5, janvier 2005 – Dossier « Plantes envahissantes »
- « Les espèces animales et végétales susceptibles de proliférer dans les milieux aquatiques et subaquatiques » - Fiches espèces végétales. Agence de l'Eau Artois-Picardie. 2001-2002.
- « Guide des arbres et arbustes des bords de rivières ». Département du Haut-Rhin / Agence de l'Eau Rhin-Meuse.
- « Guides pratiques, Fleurs, Arbres et Arbustes du Nord-Est de la France ». Parcs Naturels Régionaux Lorraine, Ballons des Vosges et Vosges du Nord.




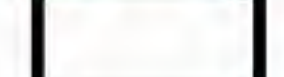
Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle
------------	----------

ORIENTATION 3 : RESPECTER ET VALORISER NOTRE ENVIRONNEMENT NATUREL ET RURAL

ACTION 21 GERPLAN DE LA VALLÉE DE KAYSERBERG
PRINCIPALES ZONES DE LUTTE ET D'INTERVENTION PRIORITAIRE SUR LES PLANTES ENVAHISSANTES LE LONG DES COURS D'EAU



-  Zones de développement des plantes envahissantes
-  Zone de lutte et d'intervention prioritaire
-  Limites communales
-  Périmètre d'étude

